



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2025
Français
Original : Anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2025

2-5 septembre 2025

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

Résumé

En réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et conformément aux décisions afférentes adoptées par le Conseil d'administration de l'UNICEF depuis 2014, dont la plus récente est la décision 2024/22, le présent document examine le financement du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025.

Les dialogues structurés sur le financement de l'UNICEF s'inscrivent dans le cadre du financement et de la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, comme établi dans le pacte de financement des Nations Unies. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration depuis 2019, l'UNICEF continue de suivre les progrès accomplis au sein de l'organisation en vue de l'application du pacte de financement des Nations Unies. Le présent rapport fournit un aperçu général de la situation actuelle et des tendances relatives aux ressources, mais aussi des perspectives de financement pour l'année 2024, en tenant compte des ressources de base et des autres ressources.

Les éléments du projet de décision soumis à l'avis du Conseil d'administration figurent à la section VII.

* E/ICEF/2025/27.

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. En réponse à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration de l'UNICEF depuis 2014, le présent rapport sur le dialogue structuré sur le financement fait le point chaque année sur le financement du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025. Il rend également compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs spécifiques des agences dans le cadre du nouveau pacte de financement des Nations Unies.

2. L'année 2024 a été une année particulièrement éprouvante pour les enfants. Les transitions dans le paysage géopolitique, le ralentissement de l'économie mondiale et la dégradation des tendances environnementales sont autant de facteurs qui ont contribué à la fragmentation croissante du multilatéralisme, avec de lourdes conséquences pour les enfants. Alors que les besoins humanitaires augmentaient en raison de conflits violents et de catastrophes naturelles, les enfants ont continué à en faire les frais, les violations graves de leurs droits se multipliant de manière exponentielle.

3. Dans un contexte d'instabilité de l'aide publique au développement (APD), les recettes totales de l'UNICEF ont atteint 8,26 milliards de dollars des États-Unis en 2024, soit 7 % de moins que celles de 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des autres ressources, résultant de la réduction du financement des appels à l'action d'urgence par le secteur privé et de la baisse des niveaux de financement de plusieurs partenaires gouvernementaux du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE). Sur le total des recettes, 74 % (soit 6,07 milliards de dollars É.-U.) ont été mobilisés auprès du secteur public, 22 % (1,85 milliard de dollars É.-U.) ont été mobilisés auprès du secteur privé, et 4 % (soit 346 millions de dollars É.-U.) proviennent d'autres recettes.

4. Les besoins de l'UNICEF en matière d'action humanitaire pour les enfants s'élevaient à 9,9 milliards de dollars É.-U. à la fin de l'année 2024. Cependant, seuls 31 % (soit 3,02 milliards de dollars É.-U.) des besoins ont été satisfaits, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport aux 3,48 milliards de dollars É.-U. reçus en 2023.

5. Les ressources ordinaires ont atteint 1,58 milliard de dollars É.-U. en 2024, restant globalement cohérentes avec le montant de 1,57 milliard de dollars É.-U. enregistré en 2023. Ce niveau, combiné à la baisse de 9 % du total des ressources ordinaires, a entraîné une légère augmentation de la part des ressources ordinaires dans le financement total, qui est passé de 18 % en 2023 à 19 % en 2024. La stagnation du montant des ressources ordinaires reste toutefois très préoccupante et la proportion demeure bien en deçà de l'engagement pris dans le pacte de financement, qui est de 30 %.

6. Le financement thématique, à savoir le type de financement le plus flexible après les ressources ordinaires, est passé de 475 millions de dollars É.-U. en 2023 à 361 millions de dollars É.-U. en 2024, ce qui correspond à un retour aux niveaux antérieurs à la pandémie de coronavirus (COVID-19) et tranche avec les engagements pris au titre du pacte de financement par les États membres à affecter 15 % de leurs contributions aux ressources autres que les ressources de base par l'intermédiaire de fonds thématiques individuels d'ici à 2027.

7. Alors que l'UNICEF traverse une période de profonde incertitude avec ses partenaires, les enjeux liés à la protection des droits et de l'avenir des enfants n'ont jamais été aussi importants. L'engagement de l'UNICEF à faire progresser la transparence, la responsabilité et l'efficacité, et à avoir un impact réel, demeure sans

faillie, malgré un contexte caractérisé par une diminution des ressources et une augmentation des besoins. L'UNICEF invite les États Membres à renouveler leur soutien en faveur de la coopération internationale et du multilatéralisme, et à honorer leurs engagements en faveur du pacte de financement.

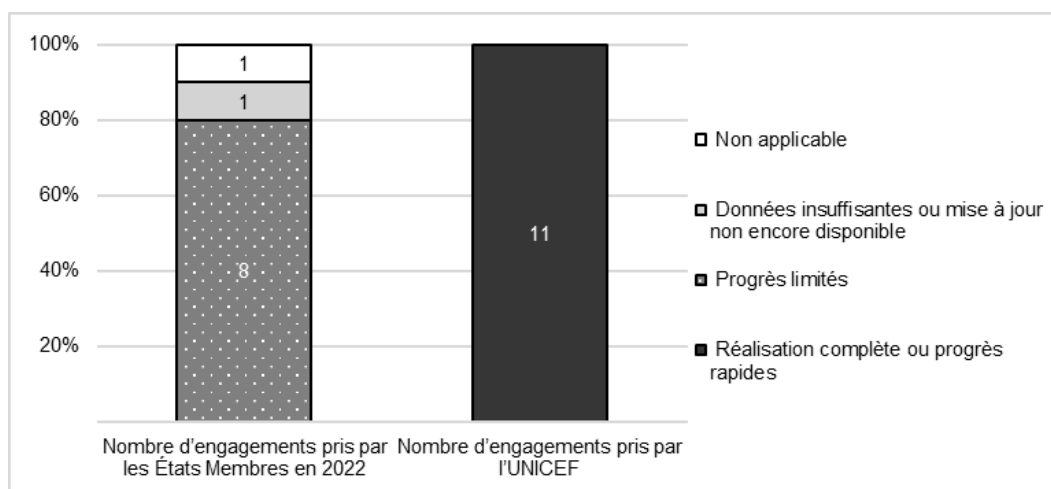
II. Le pacte de financement des Nations Unies

8. Le pacte de financement définit un programme commun ambitieux, adopté par les États membres et le système de développement des Nations Unies, visant à améliorer le financement et les résultats de ce dernier. Il s'agit essentiellement de comprendre qu'une action multilatérale efficace suppose un financement suffisant, prévisible et flexible, soutenu par une transparence et une redevabilité accrues. La promotion de ces engagements interdépendants est essentielle pour permettre au système de développement des Nations Unies de répondre de manière cohérente et efficace aux priorités nationales et aux défis mondiaux.

9. Dans le nouveau pacte de financement revitalisé, qui a été approuvé en 2024, les États Membres ont renouvelé leurs engagements en faveur d'un accroissement de la part du financement de base, d'une amélioration de la flexibilité des ressources autres que les ressources de base, notamment par l'intermédiaire d'une augmentation des contributions aux fonds thématiques individuels, ainsi que d'un renforcement de l'alignement des ressources autres que les ressources de base sur les priorités stratégiques et les besoins identifiés dans les plans stratégiques des agences respectives. Malgré certains progrès, un déséquilibre persiste entre les ressources de base et les autres ressources. L'objectif de 30 % pour le financement de base n'a pas été atteint depuis l'introduction du pacte de financement en 2019, et la part du financement thématique dans le financement total a également diminué. Du point de vue de l'agence elle-même, l'UNICEF continue d'honorer tous ses engagements. Le document UNICEF/2025/EB/12, présenté conjointement avec le présent rapport, fournit un aperçu des avancées réalisées au titre des engagements du pacte de financement en ce qui concerne l'UNICEF.

Figure I

Progrès accomplis au regard des engagements énoncés dans le pacte de financement, 2024 (nombre et pourcentage)



III. Ressources affectées au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025

A. Prévisions de recettes associées au Plan stratégique

10. Le Plan stratégique de l'UNICEF s'accompagne d'un plan financier quadriennal qui est examiné et révisé annuellement. En 2021, le Conseil d'administration a approuvé les estimations selon lesquelles le montant total des recettes au titre du Plan stratégique pour 2022-2025 s'établirait à 25,9 milliards de dollars É.-U., dont 5,9 milliards de dollars É.-U. (soit 23 %) de ressources ordinaires et 20 milliards de dollars (soit 77 %) d'autres ressources affectées. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique, l'UNICEF a revu ses projections relatives aux recettes, qui ont été présentées au Conseil d'administration à l'occasion de sa session annuelle en juin 2024. Celles-ci prévoyaient une augmentation du montant total perçu, estimé à 35,6 milliards de dollars É.-U., dont 5,8 milliards de dollars É.-U. en ressources ordinaires et 29,9 milliards de dollars É.-U. d'autres ressources.

11. Les estimations financières les plus récentes concernant le Plan stratégique seront présentées au Conseil d'administration de l'UNICEF à l'occasion de sa deuxième session en septembre 2025. Le montant total prévisionnel des recettes est établi à 33,2 milliards de dollars É.-U., dont 5,8 milliards de dollars É.-U. (soit 18 %) de ressources ordinaires et 27,4 milliards de dollars É.-U. (soit 82 %) d'autres ressources. Par rapport à l'examen à mi-parcours des estimations de recettes du Plan stratégique, en juin 2024, les recettes totales devraient diminuer de 2,4 milliards de dollars É.-U.

Tableau 1

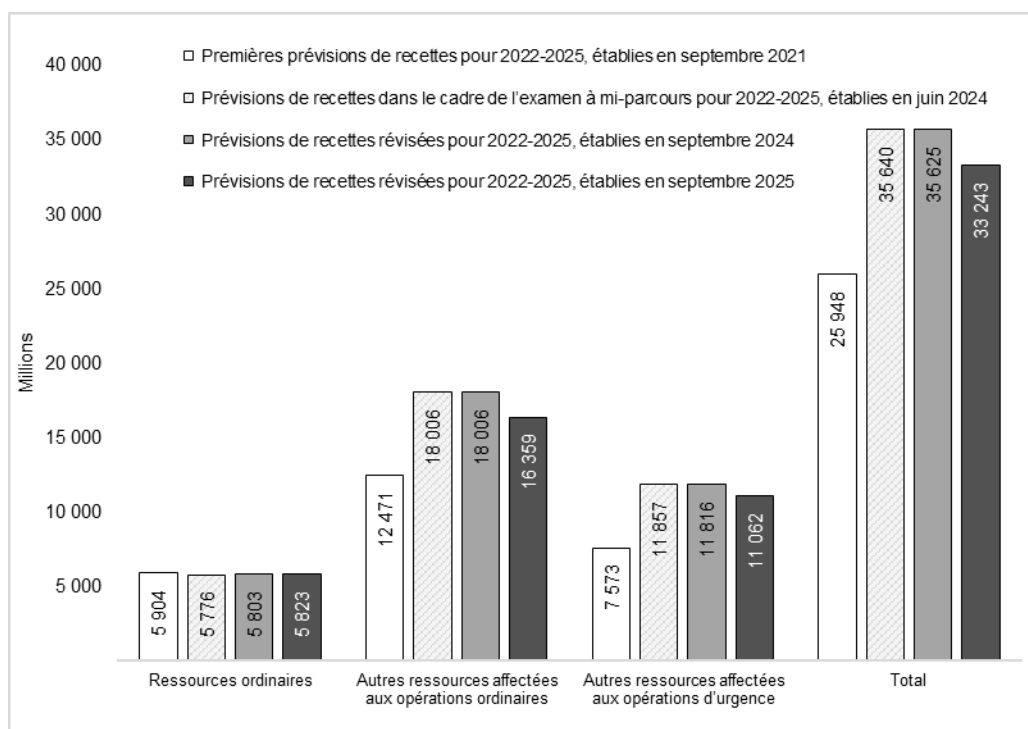
Comparaison des prévisions de recettes approuvées au titre du Plan stratégique pour 2022-2025 et des prévisions révisées, par partenaire financier et type de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Type de financement	Premières prévisions de recettes pour 2022-2025 en septembre 2021			Prévisions de recettes dans le cadre de l'examen à mi-parcours pour 2022-2025 en juin 2024			Prévisions de recettes révisées pour 2022-2025 en septembre 2024			Prévisions de recettes révisées pour 2022-2025 en septembre 2025		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Public	2 179	16 305	18 484	2 094	23 923	26 017	2 081	23 883	25 964	1 809	21 845	23 653
Privé	3 431	3 739	7 170	2 890	5 941	8 831	2 890	5 939	8 829	2 907	5 576	8 483
Autre	294	–	294	792	–	792	832	–	832	1 108	–	1 108
Total	5 904	20 044	25 948	5 776	29 864	35 640	5 803	29 822	35 625	5 823	27 420	33 243

Remarque : les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des montants individuels.

Figure II
Comparaison des prévisions de recettes approuvées au titre du Plan stratégique pour 2022-2025 et des prévisions révisées
 (en milliers de dollars des États-Unis)



B. Recettes en 2024

12. Dans un contexte marqué par des pressions budgétaires, des transitions politiques, une baisse des niveaux d'APD et une instabilité des taux de change à l'échelle mondiale, les recettes totales de l'UNICEF ont atteint 8,26 milliards de dollars É.-U. en 2024, soit une baisse de 7 % par rapport à 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des recettes provenant d'autres sources, résultant d'une contraction du financement des appels à l'action d'urgence par le secteur privé et d'une diminution des niveaux de financement de la part de certains partenaires gouvernementaux du CAD/OCDE.

Tableau 2
Montant effectif des recettes pour 2018-2024*
(en milliers de dollars des États-Unis)

Type de financement	Montant effectif en 2018		Montant effectif en 2019		Montant effectif en 2020		Montant effectif en 2021		Montant effectif en 2022		Montant effectif en 2023		Montant effectif en 2024	
	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %	dollars É.-U.	Croissance %
A. Ressources ordinaires	1 422	6 %	1 371	-4 %	1 470	7 %	1 408	-4 %	1 326	-6 %	1 571	19 %	1 584	1 %
B. Total des autres ressources (C + D)	4 638	-1 %	5 029	8 %	5 748	14 %	6 713	17 %	8 001	19 %	7 349	-8 %	6 679	-9 %
C. Autres ressources affectées aux opérations ordinaires	2 591	5 %	2 995	16 %	3 559	19 %	3 731	5 %	4 164	12 %	4 396	6 %	4 121	-6 %
D. Autres ressources affectées aux opérations d'urgence	2 046	-8 %	2 034	-1 %	2 189	8 %	2 982	36 %	3 837	29 %	2 954	-23 %	2 558	-13 %
Total des recettes (A + B)	6 060	1 %	6 400	6 %	7 219	13 %	8 122	13 %	9 326	15 %	8 920	-4 %	8 263	-7 %

Remarque : les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des montants individuels.

* Les données présentées dans ce tableau sont fondées sur les « recettes », qui désignent les contributions du secteur public, les ressources émanant du secteur privé et les autres types de recettes.

13. Malgré la volatilité de l'APD, le financement du secteur public est resté la principale source de recettes de l'UNICEF, avec 6,07 milliards de dollars É.-U. en 2024 (soit 7 % de moins qu'en 2023), représentant ainsi 74 % des recettes totales. Les recettes du secteur privé en 2024 s'élevaient à 1,85 milliard de dollars É.-U., ce qui représente 22 % des recettes totales (soit 11 % de moins qu'en 2023).

14. Les recettes provenant des ressources ordinaires ont atteint 1,58 milliard de dollars É.-U. en 2024, restant cohérentes au de 2023 (soit 1,57 milliard de dollars É.-U.). La part des ressources ordinaires dans les recettes totales a enregistré une légère hausse de 1 %, pour atteindre 19 % en 2024. Toutefois, cette augmentation découle principalement d'une diminution des recettes provenant des autres ressources, notamment des ressources affectées aux opérations d'urgence. La stagnation du niveau de ressources ordinaires reste préoccupante, leur proportion se situant toujours bien en deçà du seuil de 30 % que les États Membres ont confirmé dans le pacte de financement 2024.

15. Près de la moitié (46 %) du total des ressources ordinaires provient de partenaires du secteur privé, notamment des comités nationaux pour l'UNICEF, des bureaux de pays et des groupes multipays qui organisent des opérations de collecte de fonds auprès du secteur privé. Les contributions des partenaires du secteur public ont représenté près d'un tiers (32 %) des ressources ordinaires totales. Les autres types de recettes ont représenté 22 % des ressources ordinaires totales. L'augmentation d'autres types de recettes est principalement attribuable aux investissements.

16. Le montant total des ressources ordinaires a diminué de 9 % par rapport à 2023, s'établissant à 6,68 milliards de dollars É.-U. en 2024. La réduction globale des ressources ordinaires est largement imputable à une baisse de 13 % des autres ressources affectées aux opérations d'urgence, tandis que les autres ressources affectées aux opérations ordinaires ont également diminué de 6 %. Malgré la diminution du volume de financement, les ressources ordinaires ont continué de représenter la majeure partie des recettes de l'UNICEF, soit 81 % des recettes totales en 2024.

17. Les contributions reçues au titre de l'aide humanitaire ont continué de ne pas satisfaire aux besoins croissants. Les besoins de l'UNICEF en matière d'action humanitaire pour les enfants s'élevaient à 9,9 milliards de dollars É.-U. à la fin de l'année 2024. À cette date, l'UNICEF n'avait reçu que 3,02 milliards de dollars É.-U., soit 31 % de ses besoins pour 2024, ce qui représente une baisse de 13 % par rapport aux contributions de 2023, qui s'élevaient à 3,48 milliards de dollars É.-U. La qualité des financements des autres ressources affectées aux opérations d'urgence reçus a également diminué, le volume des contributions thématiques humanitaires ayant chuté de près de 30 % entre 2023 et 2024.

18. Les partenaires du secteur public ont fourni 89 % (2,70 milliards de dollars É.-U.) du total des contributions humanitaires. Les dix principaux partenaires en matière de ressources d'urgence — neuf du secteur public et un du secteur privé — ont fourni 79 % du total des autres ressources affectées aux opérations d'urgence en 2024. Parmi eux, la Commission européenne, l'Allemagne, la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont augmenté leurs contributions par rapport à 2023. La préaffectation des fonds s'est poursuivie en 2024, concernant 52 % du financement total de l'aide humanitaire mobilisé pour répondre à seulement six crises : Afghanistan, État de Palestine, Éthiopie, Réfugiés syriens et autres populations vulnérables, Soudan, et Ukraine et interventions en faveur des réfugiés.

Figure III
Recettes par type de financement, 2008-2024
(en milliers de dollars des États-Unis)

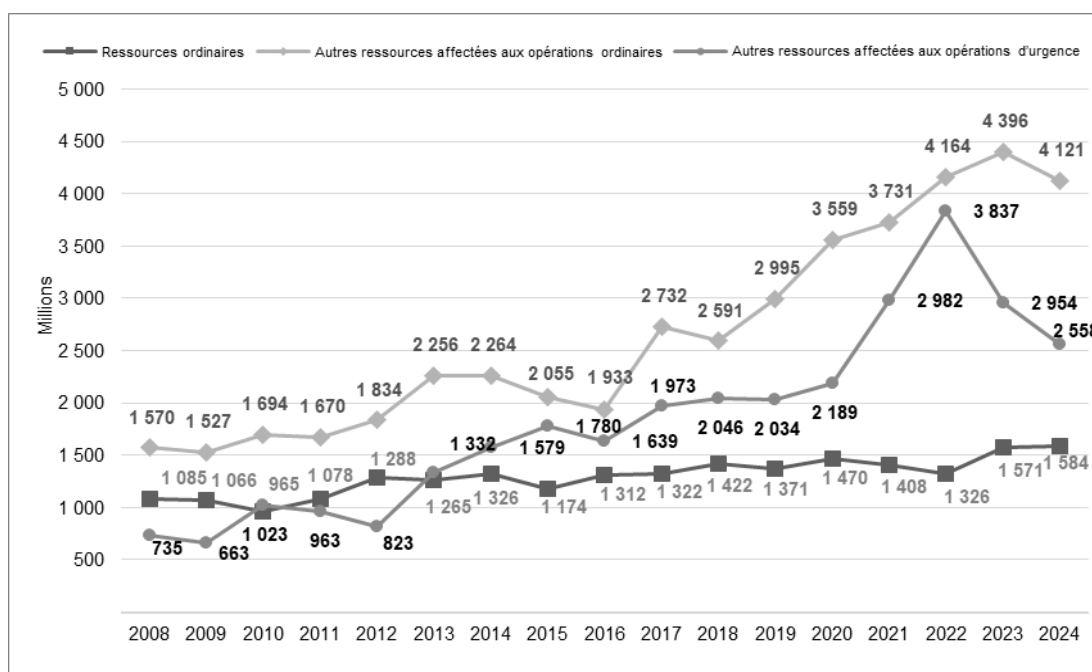
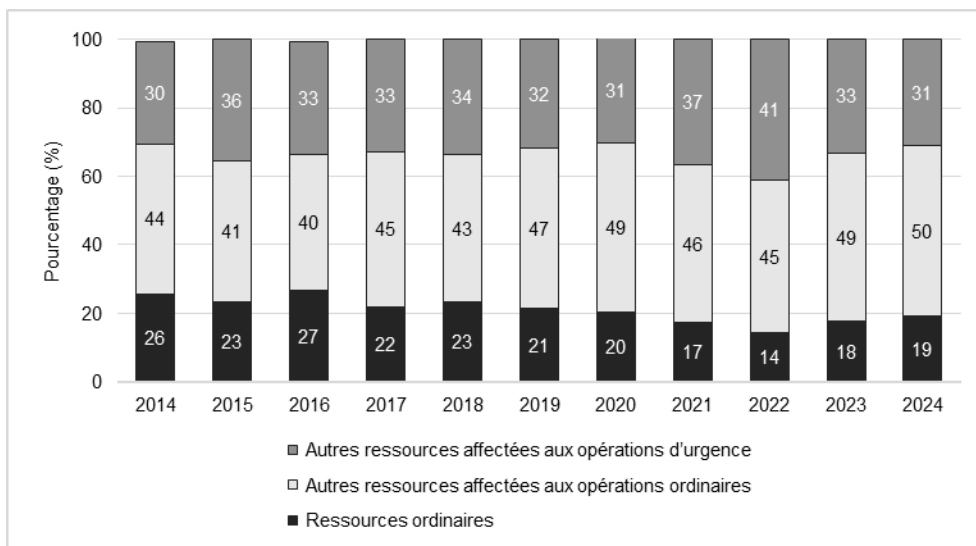


Figure IV
Pourcentage des recettes par type de financement, 2014-2024
 (en milliers de dollars des États-Unis)

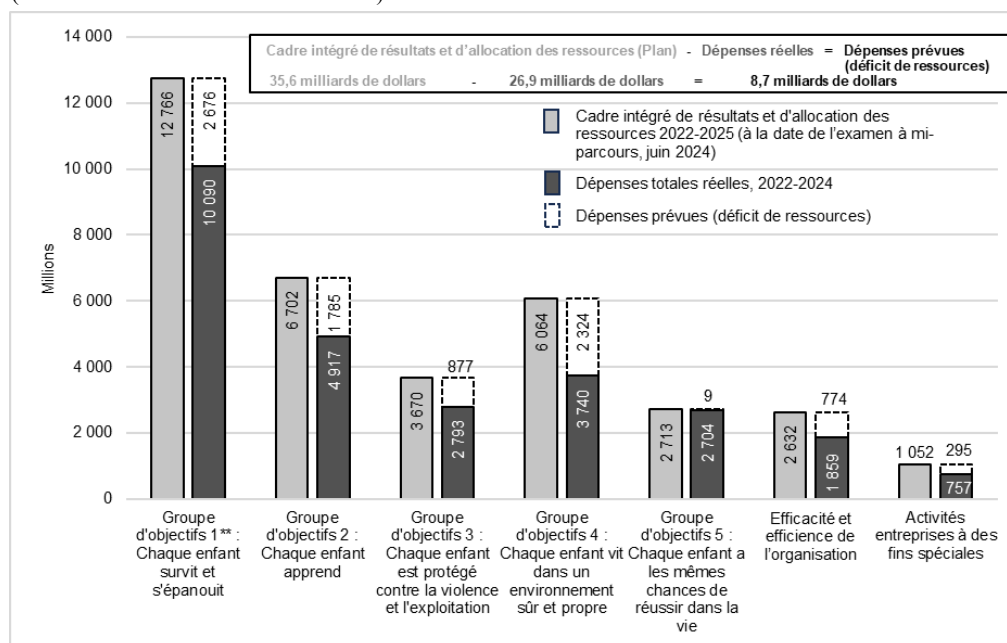


19. On considère que les fonds flexibles issus des ressources de base et des financements thématiques sont ceux qui présentent la qualité la plus élevée, car ils offrent la durabilité et la prévisibilité requises par l'UNICEF pour obtenir des résultats à long terme en faveur des enfants, remplir sa mission consistant à toucher tous les enfants, et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. La diminution de ces fonds flexibles engendre des risques importants pour l'organisation. L'UNICEF prie instamment les États Membres de veiller à la flexibilité de leurs contributions, et de respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de financement.

C. Dépenses en 2024

20. Le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 a été approuvé par le Conseil d'administration en 2021 et prévoit des dépenses totales de 26,9 milliards de dollars É.-U. sur quatre ans. Sur la base des dépenses effectives des trois premières années du Plan stratégique (2022 et 2024) et de l'estimation actualisée (conformément à l'examen à mi-parcours de juin 2024) des dépenses pour la dernière année (2025), le montant prévisionnel des dépenses (ou du déficit de ressources) s'élevait à 8,7 milliards de dollars É.-U. au 31 décembre 2024. Les dépenses prévues correspondent aux fonds nécessaires à la mise en œuvre du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources en 2025, calculés sur la base des dépenses effectives réalisées au cours des trois premières années du Plan stratégique et du montant prévisionnel actualisé des recettes pour la dernière année du Plan stratégique 2022-2025.

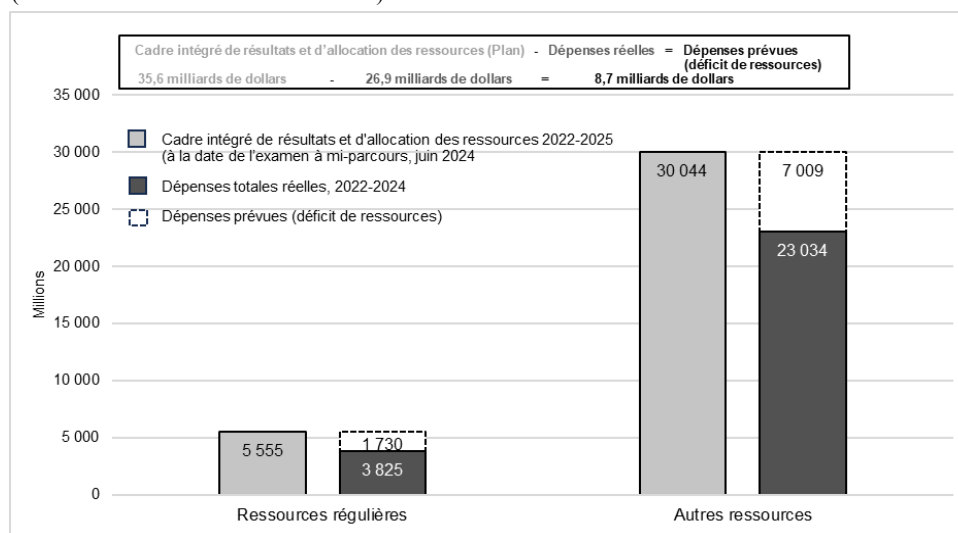
Figure V
Comparaison du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique pour 2022-2025, des dépenses effectives réalisées en 2022-2024, et des dépenses prévues pour 2025*
 (en milliers de dollars des États-Unis)



* Les données relatives à la catégorie de coût des « programmes » des cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique sont calculées sur la base des dépenses ; les données relatives à la catégorie de coût de « l'efficacité et de l'efficacité de l'organisation », et à la catégorie des « activités entreprises à des fins spéciales » sont calculées sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée. Les dépenses présentées sont fondées sur les montants effectifs de 2022 à 2024 ainsi que sur les estimations pour 2025.

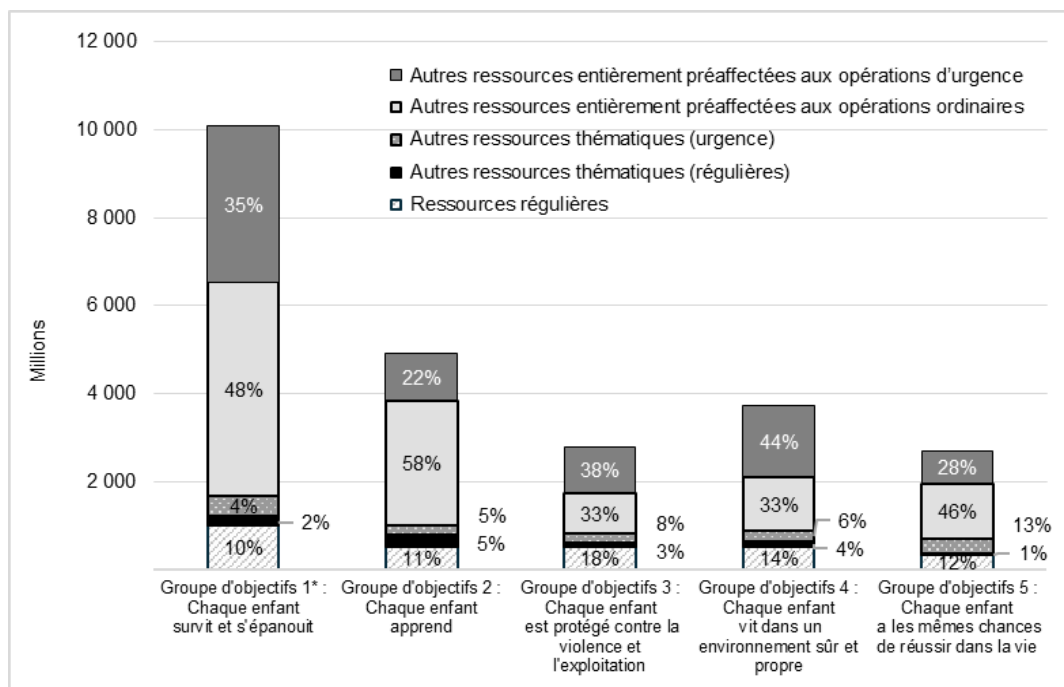
**La description complète des groupes d'objectifs figure dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, [E/ICEF/2021/25/Add.1](#).

Figure VI
Comparaison du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique pour 2022-2025, des dépenses effectives réalisées en 2022-2024, et des dépenses prévues pour 2025, par type de financement*
 (en milliers de dollars des États-Unis)



* Les dépenses présentées sont fondées sur les montants effectifs de 2022 à 2024 ainsi que sur les estimations pour 2025.

Figure VII
Dépenses engagées de 2022 à 2024 par groupe d'objectifs du Plan stratégique*
(ressources ordinaires, fonds thématiques et autres ressources préaffectées)**



* La description complète des groupes d'objectifs figure dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, [E/ICEF/2021/25/Add.1](#).

** Les fonds affectés aux programmes humanitaires et en faveur de l'égalité des genres concernent l'ensemble des groupes d'objectifs du Plan stratégique.

21. Au cours des trois premières années du Plan stratégique 2022-2024, le groupe d'objectifs 5 a été le moins financé, suivi de près par le groupe d'objectifs 3. Ces deux groupes d'objectifs ont davantage puisé dans les fonds thématiques et les ressources ordinaires, qui ont respectivement représenté 29 % et 26 % de leurs dépenses totales durant cette période. Dans l'ensemble des cinq groupes d'objectifs, les financements strictement préaffectés (autres ressources affectées aux opérations ordinaires et autres ressources affectées aux opérations d'urgence) ont représenté près de 80 % des dépenses totales sur le site. La forte dépendance à l'égard d'un financement strictement affecté constitue une source de grande incertitude pour l'UNICEF. Elle limite la capacité de l'organisation à allouer et à déployer des ressources de manière stratégique, notamment à maintenir le niveau de ressources humaines et d'expertise technique nécessaire pour chaque groupe programmatique afin de remplir son mandat et d'aider les pays à répondre au mieux aux besoins des enfants.

IV. Déficit en matière de ressources de qualité pour l'année 2024

22. La qualité des financements est déterminée par des critères clés, tels que leur flexibilité, leur rapidité et leur prévisibilité. Un financement flexible, notamment à partir des ressources de base et des fonds thématiques, renforce la capacité de l'UNICEF à répondre rapidement et judicieusement aux besoins urgents et à atteindre les zones mal desservies. Cela permet de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable tout en améliorant la rentabilité et l'efficacité des efforts déployés grâce à des coûts transactionnels plus faibles.

A. Ressources ordinaires

23. Les ressources ordinaires jouent un rôle déterminant dans la capacité de l'UNICEF à remplir son mandat de manière prompte et efficace. Ces fonds permettent à l'UNICEF de résoudre des problèmes complexes susceptibles de transformer la vie des enfants. Elles favorisent également l'adoption d'une approche plus réfléchie et cohérente, consistant à investir dans des mesures stratégiques tout en renforçant la résilience des communautés et des systèmes face aux chocs. Au cours du Plan stratégique pour la période 2022-2025, plus de 80 % des ressources de base ont servi à soutenir des programmes essentiels pour les enfants dans presque 150 pays et territoires.

24. À Cabo Verde et en Côte d'Ivoire, les ressources ordinaires ont joué un rôle déterminant pour aider les gouvernements à enregistrer la naissance de plus de 90 % des enfants, permettant ainsi de se rapprocher de l'objectif consistant à parvenir à un enregistrement universel des naissances. Au Guatemala, les ressources ordinaires ont permis d'étendre la plus grande intervention de protection sociale du pays, contribuant ainsi à endiguer une forte augmentation de la pauvreté due à la pandémie de COVID-19 et à d'apporter une aide financière vitale à plus de 3,3 millions de foyers vulnérables. Dans un Yémen ravagé par les conflits, les ressources ordinaires ont permis de maintenir des services de santé essentiels et ont entraîné une baisse de plus de 20 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans au cours de la dernière décennie. En 2024 seulement, près de 1,8 million de femmes et d'enfants ont bénéficié de services de santé grâce au personnel de santé communautaire soutenu par l'UNICEF.

25. En 2024, les recettes provenant des ressources ordinaires ont atteint 1,58 milliard de dollars É.-U. en 2024, ce qui représente une hausse de 1 % par rapport à celles de 2023 (soit 1,57 milliard de dollars É.-U.). Au total, 50 gouvernements, 31 comités nationaux, 24 bureaux de pays de l'UNICEF et un groupe multipays ont contribué aux ressources ordinaires en 2024. Les contributions des partenaires du secteur public se sont élevées à presque un tiers (soit 513 millions de dollars É.-U.) du total des ressources ordinaires, tandis que près de 46 % (soit 725 millions de dollars É.-U.) du total des ressources ordinaires ont été fournis par des partenaires du secteur privé, notamment des comités nationaux pour l'UNICEF, des bureaux de pays et groupes multipays organisant des opérations de collecte de fonds destinées au secteur privé. Les autres sources faisant référence, entre autres, aux recettes tirées des intérêts et des services d'achat, ont quant à elles représenté 22 % (346 millions de dollars É.-U.) du total des ressources ordinaires. Alors que les ressources ordinaires des secteurs public et privé ont respectivement diminué de 5 % et de 1 %, la croissance des autres recettes a permis de compenser ces réductions, entraînant ainsi une légère augmentation globale des ressources ordinaires totales en 2024.

Figure VIII
Montant des ressources ordinaires par type de partenaire financier, 2024
 (en milliers de dollars des États-Unis)

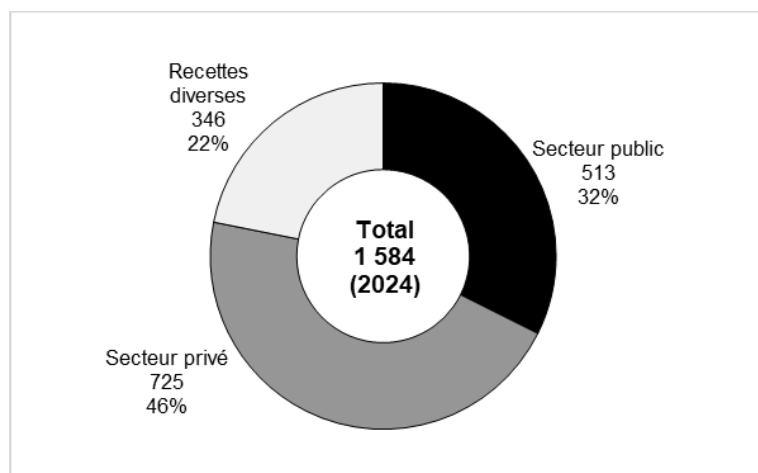


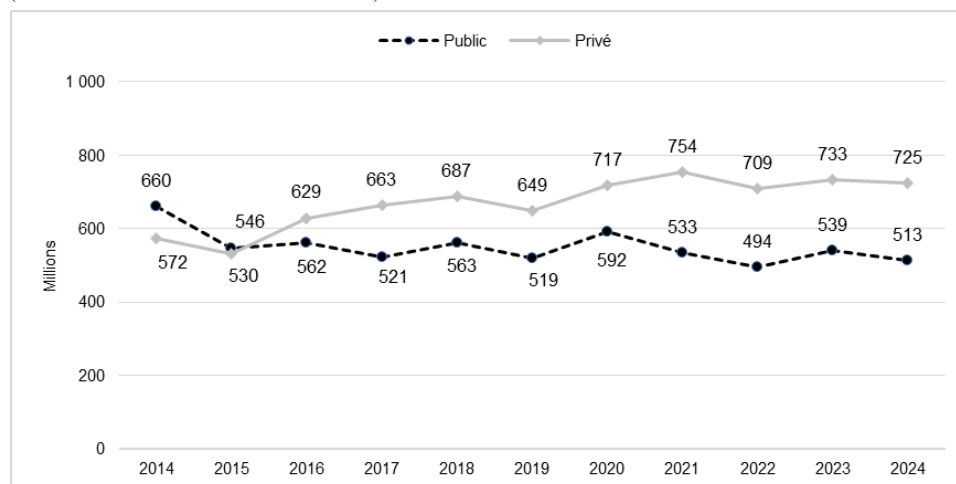
Tableau 3
Les 10 principaux contributeurs aux ressources ordinaires en 2024, sur la base des montants versés*

N°	Partenaire contributeur**	Ressources ordinaires (en milliers de dollars des États-Unis)	Type de partenaire
1	Comité japonais pour l'UNICEF	145	Privé
2	États-Unis d'Amérique	137	Public
3	Comité coréen pour l'UNICEF	85	Privé
4	Comité allemand pour l'UNICEF	69	Privé
5	Comité espagnol pour l'UNICEF	66	Privé
6	Allemagne	66	Public
7	Comité français pour l'UNICEF	58	Privé
8	Suède	57	Public
9	Comité néerlandais pour l'UNICEF	48	Privé
10	Pays-Bas (Royaume des)	47	Public

* Contributions reçues en espèces et en nature.

** À l'exclusion des fonds collectés par les bureaux de pays auprès du secteur privé.

Figure IX
Tendances relatives aux ressources ordinaires issues des contributions volontaires (des secteurs public et privé), 2014-2024
 (en milliers de dollars des États-Unis)



26. En 2024, la contribution du secteur public aux ressources ordinaires a diminué de 5 % (soit 27 millions de dollars É.-U.), alors qu'elle s'élevait à 539 millions de dollars É.-U. en 2023, ce qui représentait 32 % du total des ressources ordinaires. Cette baisse est principalement due à des taux de change défavorables et instables.

27. En 2024, un total de 116 partenaires gouvernementaux ont contribué aux ressources de base, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 119 partenaires y ayant contribué en 2023. Parmi eux, 50 gouvernements ont versé leur contribution en espèces, et 82 sous la forme d'exonération des frais de location de leurs locaux. Les États-Unis d'Amérique sont demeurés le premier donateur en matière de ressources de base, suivis de l'Allemagne, de la Suède, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Belgique. La République de Corée et le Royaume des Pays-Bas ont enregistré la croissance la plus importante des contributions aux ressources de base d'une année sur l'autre, témoignant ainsi de leur engagement sans faille en faveur de ces ressources. La Suède et le Royaume des Pays-Bas sont restés en tête des contributions pluriannuelles aux ressources ordinaires de 2019 à 2024.

28. Malgré ce soutien, les contributions aux ressources de base des États Membres ne représentaient que 8 % de l'ensemble des recettes du secteur public en 2024, soit le même pourcentage qu'en 2023 et nettement moins que les 18 % enregistrés dix ans plus tôt. Ce chiffre reste bien en deçà de l'objectif de 30 % fixé par le pacte de financement. Sur les 50 gouvernements qui ont versé des contributions en espèces aux ressources ordinaires en 2024, seuls 24 ont tenu ou dépassé l'engagement fixé à cet égard dans le pacte de financement, soit le même nombre qu'en 2023. Parmi les 30 premiers donateurs gouvernementaux, seuls 6 ont atteint le seuil de 30 % : La Belgique, la Suisse, la Norvège, le Luxembourg, la Suède et l'Australie (dans l'ordre décroissant de la proportion de ressources ordinaires dans les recettes totales).

29. Alors que les gouvernements membres de l'OCDE/CAD étaient à l'origine de 99 % des ressources ordinaires totales provenant du secteur public, les ressources ordinaires ne représentaient que 13 % du montant total des contributions. Les ressources ordinaires provenant des partenaires gouvernementaux non membres de l'OCDE/CAD ont baissé de 3 %, passant de 8,38 millions de dollars É.-U. en 2023 à 8,12 millions en 2024, malgré le nombre croissant de gouvernements contributeurs (passant de 22 à 24). En 2024, ce groupe de partenaires a contribué à hauteur de 1 % de l'ensemble des recettes relevant des ressources ordinaires. Parmi les partenaires gouvernementaux non membres de l'OCDE/CAD, le Qatar et la Chine sont demeurés ceux ayant versé les plus grandes contributions aux ressources ordinaires en 2024.

30. Le secteur privé a continué à jouer un rôle crucial dans la capacité de l'organisation à s'acquitter de son mandat normatif. En 2024, les contributions du secteur privé ont représenté 46 % du montant total des ressources ordinaires. Les ressources de base issues du secteur privé provenaient principalement (à 97 %) des comités nationaux, mais également des bureaux de pays qui ont maintenu un flux régulier de recettes émanant du secteur privé. Les comités nationaux ont contribué aux ressources ordinaires à hauteur de près de 700 millions de dollars É.-U., et les bureaux de pays à hauteur de 25 millions de dollars É.-U. Les recettes non affectées provenant du secteur privé ont accéléré la croissance des ressources de base et ont contribué à compenser la tendance à l'affectation des ressources qui caractérise les contributions des partenaires du secteur public. L'UNICEF continue de faire appel à des donateurs individuels, à des philanthropes, à des fondations et à des entreprises afin d'accélérer le financement de base.

31. À travers la mise en œuvre d'accords pluriannuels, la prévisibilité des engagements financiers permet à l'UNICEF de se concentrer sur la planification et l'obtention de résultats à plus long terme en matière de développement et d'action humanitaire, de renforcer la cohérence de ses interventions, et de déployer ses programmes efficaces à plus grande échelle. En 2024, la part des ressources ordinaires reçues dans le cadre d'accords pluriannuels est restée stable à 15 %. Pour soutenir la réalisation des engagements pris dans le cadre du pacte de financement, l'UNICEF continue de plaider pour qu'une part plus importante des contributions soit fournie sous la forme d'un financement pluriannuel de qualité.

Tableau 4
**Contributeurs aux recettes pluriannuelles^a relevant des ressources ordinaires
reconnues^b pour 2020-2024**
(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays donateur</i>	<i>Période^c</i>	<i>Montant total des contributions pluriannuelles aux ressources ordinaires^d</i>
Suède	4 ans (2018-2021)	230
	4 ans (2022-2025)	
Pays-Bas (Royaume des)	3 ans (2019-2021)	124
	3 ans (2023-2025)	
Suisse	4 ans (2018-2021)	91
	3 ans (2022-2024)	
Australie	4 ans (2018-2021)	80
	5 ans (2022-2026)	
Belgique	4 ans (2017-2020)	67
	4 ans (2021-2024)	
Danemark	3 ans (2020-2022)	39
	3 ans (2023-2025)	
Canada	4 ans (2018-2021)	34
	3 ans (2024-2026)	
Luxembourg	2 ans (2020-2021)	24
	4 ans (2022-2025)	
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	3 ans (2018-2020)	14
	3 ans (2019-2021)	
Nouvelle-Zélande	3 ans (2019-2021)	11
	3 ans (2022-2024)	
Qatar	2 ans (2019-2020)	8
	2 ans (2022-2023)	
Islande	2 ans (2024-2026)	5

^a Les recettes sont généralement comptabilisées l'année même de la signature d'un accord. Les montants correspondant aux autres années représentent la réévaluation due aux fluctuations du taux de change.

^b Les données relatives aux recettes ne tiennent pas compte des dépréciations.

^c On entend par accords pluriannuels les accords dont la durée minimum est de deux ans.

^d En fonction de la valeur de l'accord signé au début de la contribution pluriannuelle.

B. Fonds thématiques

32. Les fonds thématiques constituent un complément essentiel aux ressources de base pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF. En tant que fonds commun préaffectés de manière non contraignante et classés parmi les autres ressources, les fonds thématiques permettent d'obtenir des résultats aux niveaux national, régional et mondial et renforcent la capacité de l'organisation à intervenir de manière efficace et efficiente là où les besoins sont les plus importants. Cette capacité d'adaptation est d'autant plus cruciale que le contexte de financement est instable et que les conditions de financement se durcissent dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies.

33. En Zambie, par exemple, l'UNICEF a utilisé des approches communautaires pour réduire le nombre de nouvelles infections par le VIH et améliorer l'observance du traitement, permettant ainsi à plus de 60 % des enfants âgés de 0 à 14 ans vivant avec le VIH (soit près de 37 000 enfants) d'avoir accès à une thérapie antirétrovirale

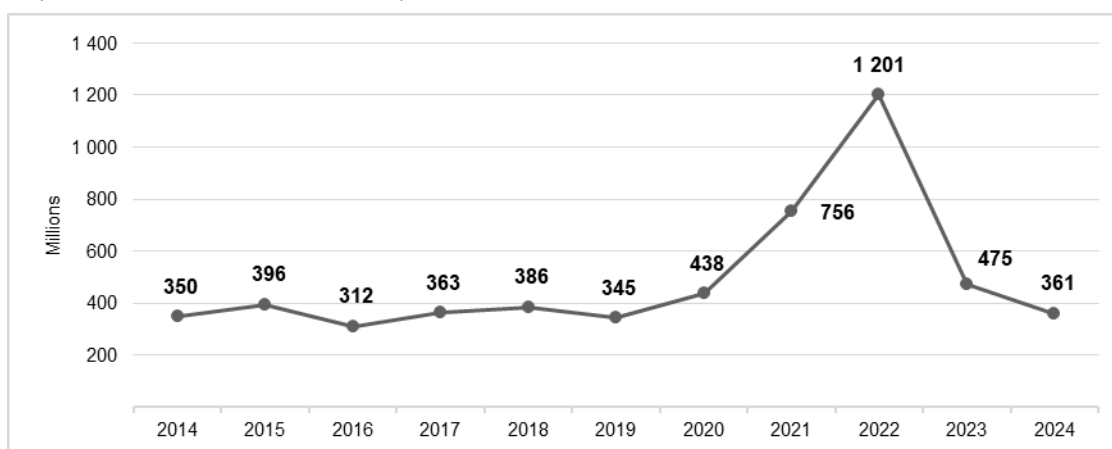
en 2024. En Mongolie, l'assistance technique soutenue fournie par l'UNICEF en matière de gestion des finances publiques pendant plus d'une décennie a permis de multiplier par quatorze le financement national des services de protection de l'enfance entre 2016 et 2024. Grâce au soutien de l'UNICEF, les modifications apportées à la loi sur la protection de l'enfance ont ouvert la voie à l'expansion nationale du personnel des services sociaux.

34. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 propose cinq groupes d'objectifs destinés à favoriser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pour lesquels l'UNICEF a mis en place 10 fonds de financement thématiques au niveau mondial, ainsi que 11 fonds au niveau national et 2 fonds au niveau régional.

Figure X

Contributions thématiques reçues, 2014-2024

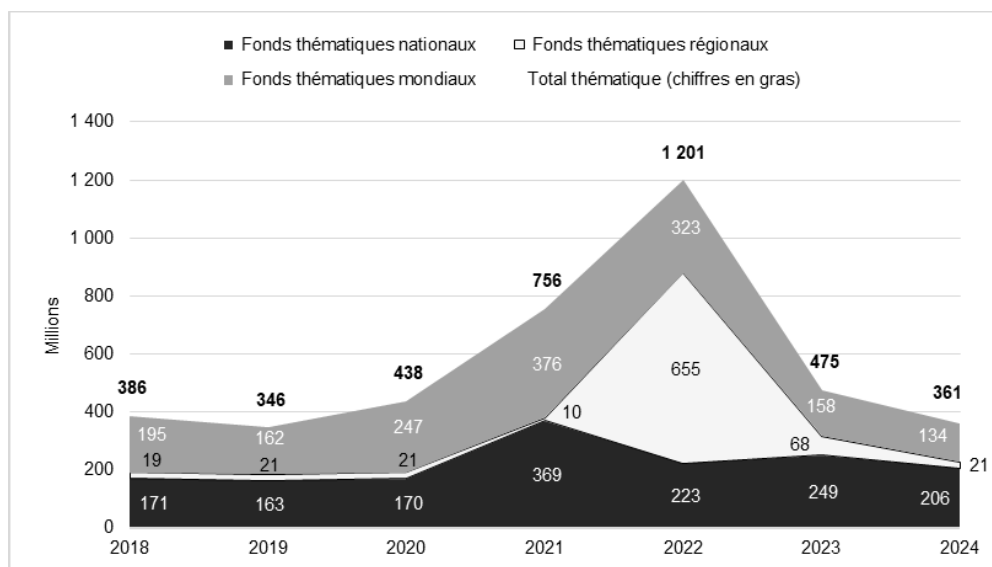
(en milliers de dollars des États-Unis)



35. Les fonds thématiques ont été ramenés à 361 millions de dollars É.-U. en 2024, ce qui représente une réduction de 24 % par rapport aux 475 millions de dollars É.-U. en 2023, et marque un retour aux niveaux de financement antérieurs à la pandémie de COVID-19. Cette évolution fait suite à un pic de financement survenu en 2022 dans le contexte de la crise ukrainienne, qui a été alimenté par le secteur privé.

36. Le pacte de financement 2024 a fixé comme objectif aux États Membres de canaliser 15 % de leurs contributions aux ressources autres que les ressources de base par le biais de fonds thématiques individuels d'ici à 2027. En 2024, les contributions au titre des fonds thématiques de l'UNICEF ne représentaient cependant que 5 % du montant total des autres ressources (soit le plus faible pourcentage enregistré en une décennie), contre 6 % en 2023. La part des fonds thématiques dans le montant total des autres ressources émanant des États Membres, quant à elle, est passée de 5 % en 2023 à 4 % en 2024. L'UNICEF appelle les États Membres à l'aider à réorienter leurs modes de financement vers des contributions aux ressources de base et des contributions affectées de manière non contraignante, conformément au pacte de financement.

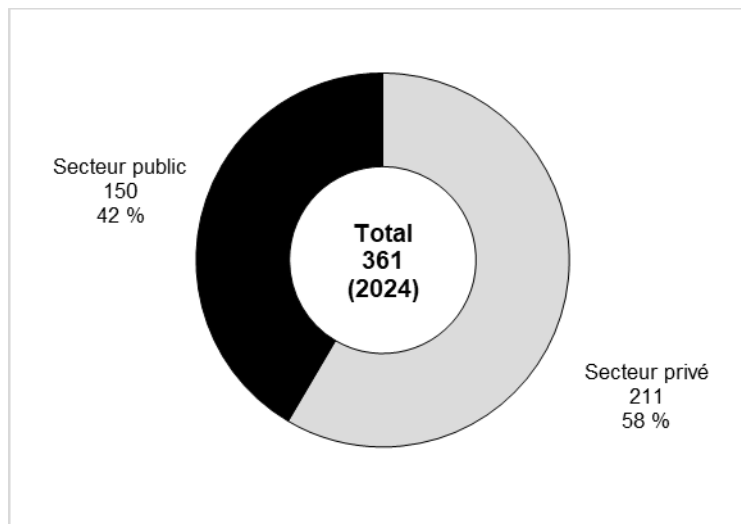
Figure XI
Fonds thématiques, par type de contribution, 2018-2024
 (en millions de dollars des États-Unis)



37. En 2024, sur l'ensemble des fonds thématiques, près 37 % (134 millions de dollars É.-U.) ont été versés au niveau mondial, 6 % (21 millions de dollars É.-U.) au niveau régional, et 57 % (206 millions de dollars) au niveau national. Les fonds thématiques mondiaux (qui constituent le mode de financement thématique le plus flexible) ont baissé de 15 % par rapport à 2023. Le financement thématique régional, qui permet d'apporter un soutien flexible à l'action humanitaire ou à la programmation du développement dans les pays et les secteurs d'une région, a poursuivi sa forte baisse depuis 2022 pour revenir à la moyenne enregistrée avant la pandémie.

38. La part des contributions thématiques reçues au niveau national a progressivement augmenté, passant de 44 % en 2018 à 57 % en 2024, à l'exception de l'année 2022, marquée par une forte hausse du financement du secteur privé en faveur de la réponse ukrainienne et de l'accueil des réfugiés par l'intermédiaire du financement thématique régional. Cette tendance haussière reflète la préférence de plus en plus marquée des donateurs en faveur d'une préaffectation géographique, y compris dans le cadre flexible des fonds thématiques. Les fonds thématiques flexibles des programmes de pays, qui soutiennent tous les secteurs d'un programme de pays donné, suscitent un intérêt croissant de la part des partenaires des secteurs public et privé. L'engagement sans faille du Gouvernement suédois a joué un rôle déterminant dans la promotion de ce mode de financement. Le soutien apporté à ce mode de financement par les partenaires du secteur privé a plus que doublé par rapport à 2023 pour atteindre près de 14 millions de dollars É.-U. en 2024. L'UNICEF invite tous les partenaires à continuer de soutenir ce mode de financement thématique majeur, particulièrement précieux en ces temps d'instabilité. Ces fonds permettent de soutenir des programmes essentiels et souvent sous-financés en faveur des enfants au niveau national.

Figure XII
Fonds thématiques, par type de partenaire, 2024
 (en milliers de dollars des États-Unis)



39. Les contributions thématiques des secteurs public et privé ont diminué entre 2023 et 2024, avec 150 millions de dollars É.-U. pour le secteur public (soit une baisse de 20 %) et 211 millions de dollars É.-U. pour le secteur privé (soit une baisse de 26 %). En 2024, le secteur privé a apporté la majeure partie (58 %) de l'ensemble des fonds thématiques à travers les contributions de 31 comités nationaux et 35 bureaux de pays. Les contributions publiques ont, quant à elles, été versées par 19 gouvernements en 2024, représentant 42 % des contributions totales aux fonds thématiques en 2024 ainsi qu'une hausse par rapport aux 14 gouvernements de 2023. En 2024, les contributions des dix principaux contributeurs aux fonds thématiques de l'UNICEF (aussi bien issus du secteur public que du secteur privé) ont représenté deux tiers (soit 240 millions de dollars) du montant total desdits fonds.

Figure XIII
Principaux contributeurs aux fonds thématiques en 2024, par type de contribution reçue
 (en milliers de dollars des États-Unis)

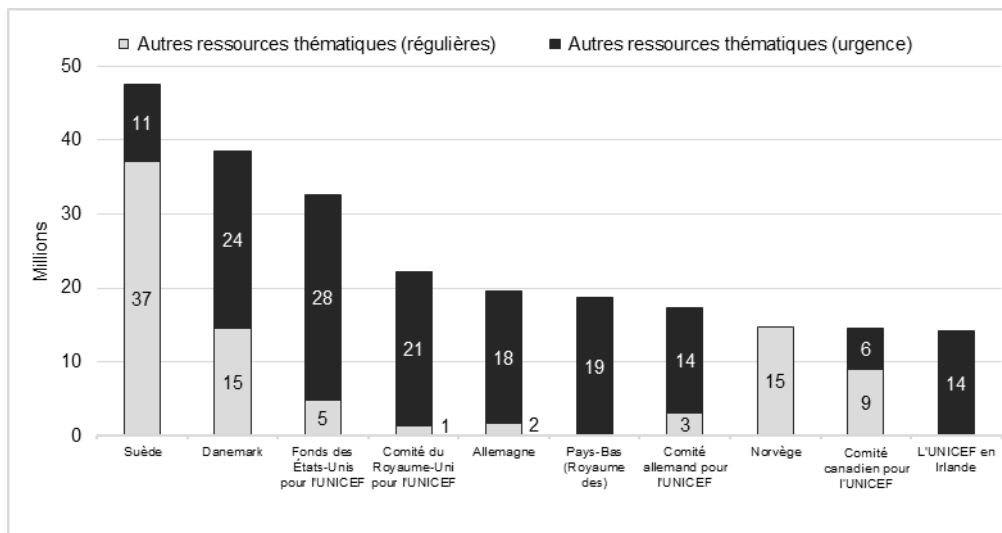
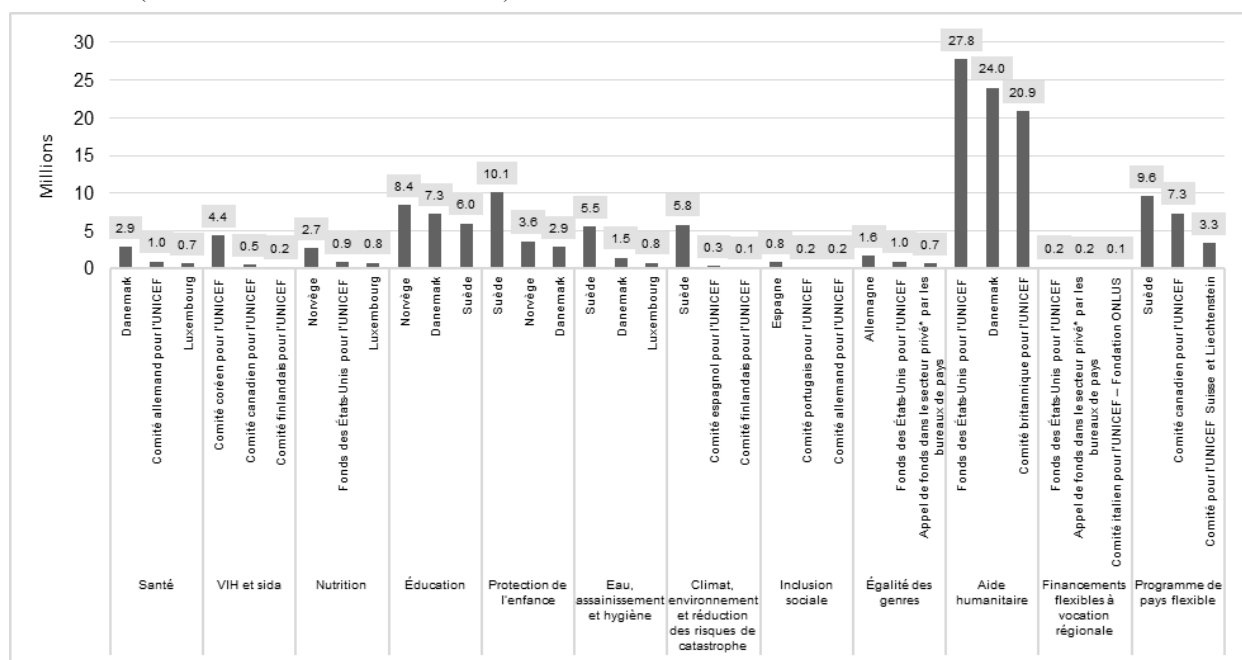


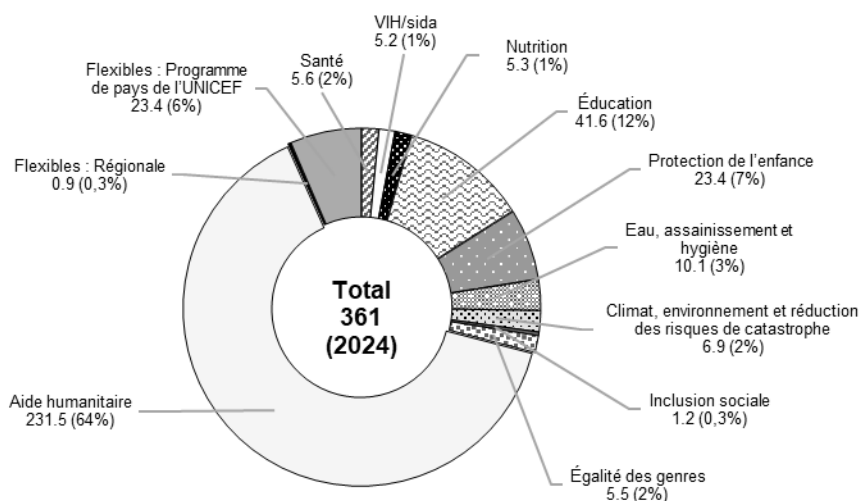
Figure XIV
Principaux contributeurs par fonds thématique en 2024, par type de contribution reçue
 (en milliers de dollars des États-Unis)



40. En ce qui concerne les secteurs programmatiques, tous les fonds thématiques ont reculé entre 2023 et 2024, à l'exception du secteur de l'éducation. Les fonds thématiques consacrés à la santé, à l'inclusion sociale, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à la réduction des risques climatiques, environnementaux et de catastrophe ont nettement reculé, avec des baisses respectives de 62 %, 52 %, 47 % et 45 %. À l'inverse, le fonds thématique consacré à l'éducation a augmenté de 17 % par rapport à 2023, pour atteindre un total de 42 millions de dollars É.-U. Malgré cette croissance, le niveau de financement est resté inférieur à celui des années précédentes.

41. Les fonds thématiques dédiés à la santé, au VIH/sida, à la nutrition, à la réduction des risques climatiques, environnementaux et de catastrophe, à l'inclusion sociale et à l'égalité des genres ont reçu le moins de financement, à raison de moins de 2 % du financement thématique total chacun en 2024. Malgré une baisse significative de près de 30 % par rapport à 2023, le fonds thématique consacré à l'action humanitaire a continué de recevoir la part la plus importante des contributions, avec (à savoir 232 millions de dollars É.-U.), soit 64 % des fonds thématiques totaux en 2024.

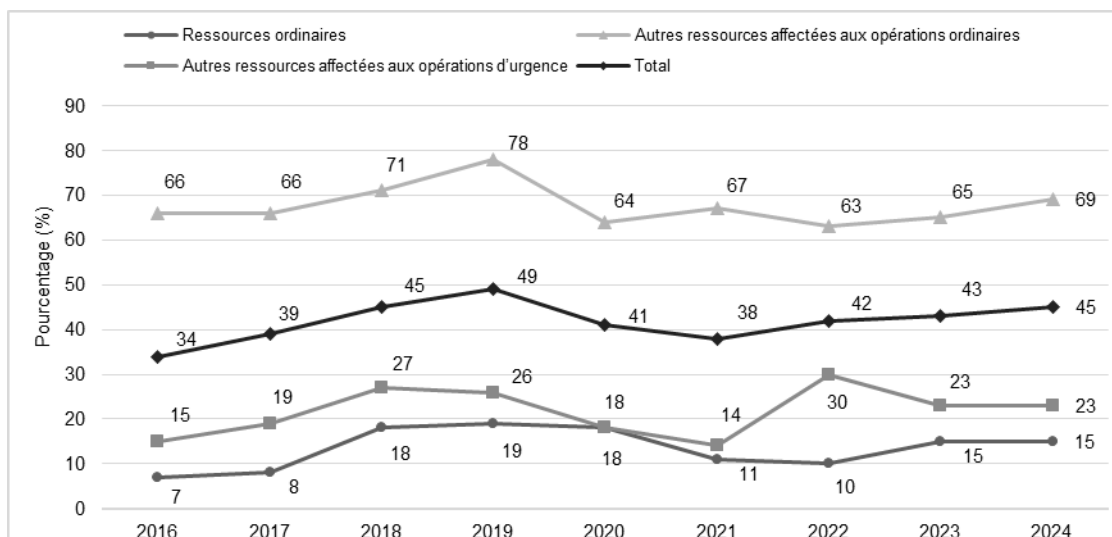
Figure XV
Contributions thématiques par fonds de financement, 2024
 (en milliers de dollars des États-Unis)



C. Engagements pluriannuels

42. Dans le cadre du pacte de financement, les États membres se sont engagés à affecter un minimum de 50 % de leurs contributions par l'intermédiaire d'un financement pluriannuel. Les engagements pluriannuels renforcent la prévisibilité des financements, permettent un déploiement plus rapide et plus efficace des interventions ainsi qu'à la planification et soutiennent à la mise en œuvre à plus long terme des programmes. En 2024, 45 % des contributions totales étaient pluriannuelles, ce qui représente une augmentation nominale de 1 % par rapport à 2023.

Figure XVI
Pourcentage de contributions reçues dans le cadre d'accords pluriannuels, 2016-2024



V. Partenaires financiers de l'UNICEF

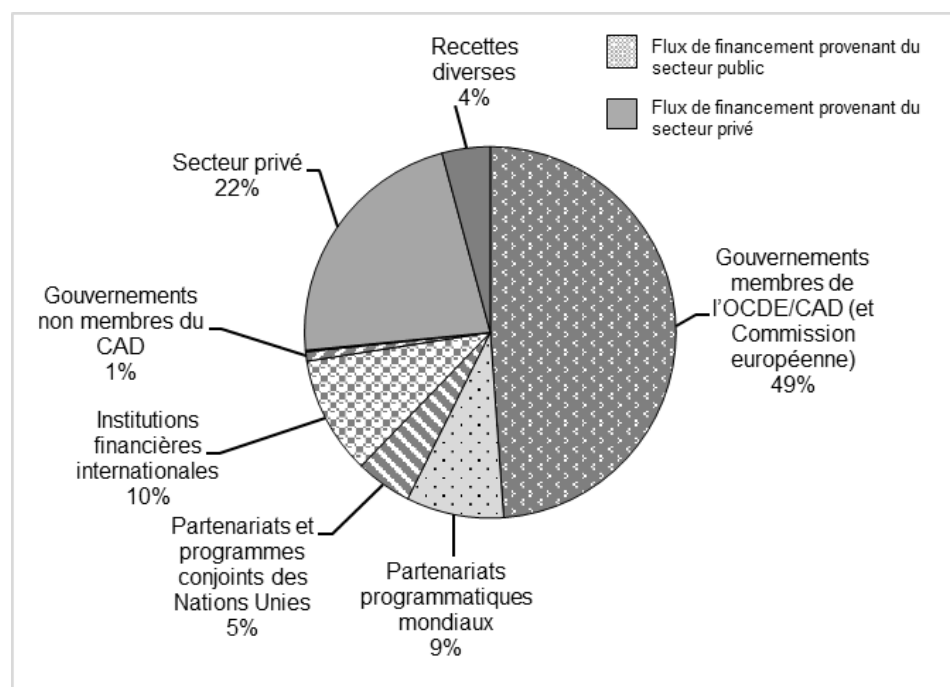
43. Parmi ses partenaires financiers, l'UNICEF compte notamment des gouvernements, des institutions financières internationales, des partenariats programmatiques mondiaux, des fonds communs et des programmes conjoints des Nations Unies, des sympathisants individuels, des acteurs du secteur privé, tels que les fondations, et des entreprises.

44. En 2024, les contributions des partenaires du secteur public se sont élevées à 6,07 milliards de dollars É.-U., ce qui représente 74 % du montant total des recettes. Les contributions des partenaires du secteur privé se sont élevées à 1,85 milliard de dollars É.-U., ce qui représente 22 % du montant total des recettes. Les 346 millions de dollars É.-U. restants du total des contributions (soit 4 %) proviennent des autres sources de recettes.

45. L'UNICEF a poursuivi ses efforts en vue d'élargir et de diversifier la gamme de ses partenariats avec des acteurs publics et privés. En 2024, les recettes de l'UNICEF provenaient de : 113 gouvernements, dont la Commission européenne ; plus de 10 millions de donateurs individuels ; plus de 8 400 philanthropes, fondations et organisations associatives et confessionnelles ; et plus de 22 700 entreprises. L'UNICEF a également renforcé les partenariats avec les institutions financières internationales, et mené un travail fructueux auprès des partenaires multipartites pour mettre à contribution leur influence en matière de défense des droits des enfants, au-delà de la mobilisation de financements.

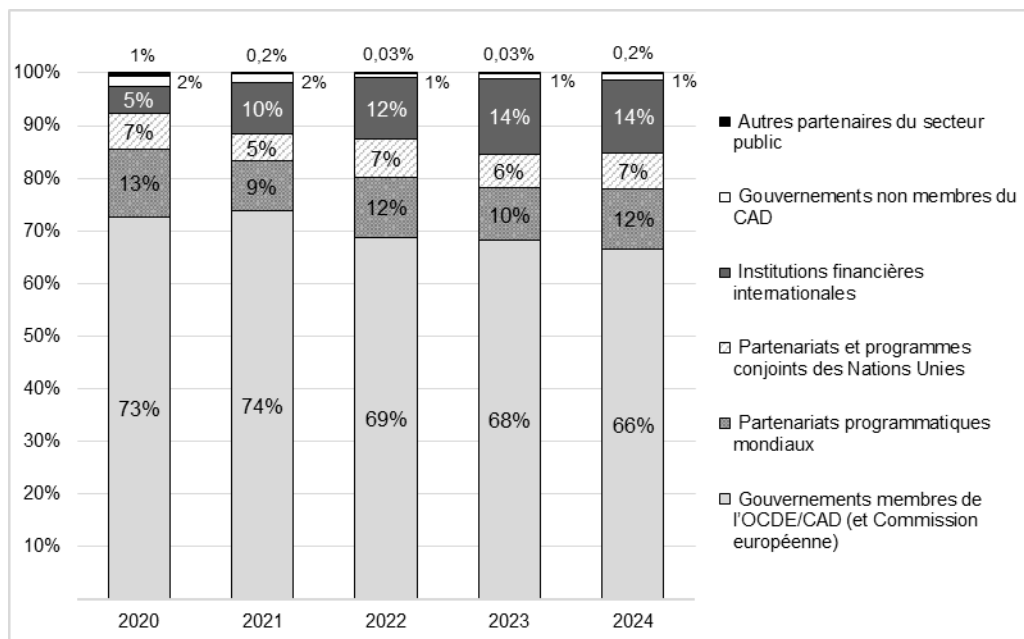
Figure XVII

Proportion des recettes par type de partenaire public et privé/par source de recettes, 2024



Remarque : CAD = Comité d'aide au développement ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

Figure XVIII
Proportion des recettes par type de partenaire public et privé/par source de recettes, 2020-2024



Remarque : CAD = Comité d'aide au développement ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

A. Partenaires financiers gouvernementaux membres de l'OCDE/CAD

46. Malgré les efforts concertés déployés par l'UNICEF pour diversifier ses sources de financement au cours de différents cycles de son Plan stratégique, les partenaires gouvernementaux du CAD/OCDE restent la principale source du financement global de l'organisation. En 2024, les partenaires gouvernementaux de l'OCDE/CAD ont contribué à hauteur de 49 % des recettes totales de l'UNICEF et de 66 % des recettes totales du secteur public, démontrant ainsi leur participation cruciale au maintien de la capacité de l'UNICEF à obtenir des résultats à grande échelle en faveur des enfants.

47. Quelque 12 gouvernements ont généreusement augmenté leurs contributions entre 2023 et 2024. Les États-Unis ont conservé leur rang de premier donateur de l'UNICEF, suivis de l'Allemagne et de la Commission européenne. Parmi les partenaires gouvernementaux de l'OCDE/CAD, la Lituanie, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Pologne, la Grèce, le Portugal et la Nouvelle-Zélande ont enregistré les plus fortes (de 148 % à 21 %) croissances proportionnelles des contributions totales entre 2023 et 2024.

48. En 2024, les gouvernements des États-Unis, de la Suède, de l'Allemagne, du Royaume des Pays-Bas, de la Norvège, du Danemark, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Belgique ont continué à plaider en faveur d'un financement flexible par l'intermédiaire de financements de base et de fonds thématiques. Au total, huit gouvernements ont fourni plus de la moitié de leurs contributions sous forme de ressources ordinaires et de fonds thématiques, notamment ceux de la Suède, du Danemark, de la Suisse, de la Belgique et du Luxembourg. En 2024, les contributions de l'Espagne aux ressources ordinaires ont presque quadruplé par rapport aux niveaux de 2023, tandis que celles de la République de Corée ont triplé. L'UNICEF exprime également sa sincère gratitude aux gouvernements qui ont fourni des contributions de base pluriannuelles, comme indiqué dans le tableau 4.

B. Partenaires gouvernementaux non membres de l'OCDE/CAD

49. Les partenaires gouvernementaux non membres de l'OCDE/CAD continuent de jouer un rôle important dans l'élaboration et le financement de la coopération internationale. Leur engagement croissant en fait des alliés de plus en plus essentiels pour l'UNICEF dans le cadre de la mobilisation de ressources et du plaidoyer en faveur des droits des enfants, tant au niveau mondial qu'au niveau national. En 2024, 46 gouvernements non membres de l'OCDE/CAD ont versé des contributions en espèces à l'UNICEF.

50. Le Qatar et la Chine sont restés les principaux partenaires contributeurs de ressources ordinaires en 2024, fournissant les contributions de base les plus importantes parmi les gouvernements non membres de l'OCDE/CAD, suivis par la Malaisie, la Thaïlande, la Turquie, le Maroc et le Koweït.

51. Un nombre croissant de gouvernements ont accru les contributions à leurs programmes conjoints de coopération avec l'UNICEF, renforçant ainsi l'appropriation nationale des efforts visant à faire progresser les droits des enfants et jetant les bases d'un investissement national durable en faveur de programmes axés sur les enfants. L'Argentine, la République démocratique populaire lao et l'Uruguay ont ainsi versé leur toute première contribution gouvernementale à leur programme de pays respectif.

52. Les économies mondiales en pleine croissance sont à l'origine de nouveaux modèles de coopération au développement et accroissent l'impact de leur pays sur le paysage de l'aide internationale, tout en promouvant la durabilité et l'appropriation au niveau national. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire se sont imposées comme des modalités majeures permettant aux pays de partager leur expertise, leurs ressources et leurs innovations. La Chine et l'Inde ont continué à concrétiser leur engagement en soutenant les programmes de l'UNICEF par le biais de ces mécanismes, renforçant ainsi le potentiel de ces partenariats en vue de compléter et de renforcer l'aide au développement traditionnelle.

C. Institutions financières internationales

53. En 2024, l'UNICEF a renforcé son engagement auprès des institutions financières internationales, en promouvant des changements stratégiques et en impulsant des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable en faveur des enfants. L'UNICEF a étroitement collaboré avec la Banque mondiale en amont de la vingt et unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement afin de s'assurer qu'elle inclut des considérations et un soutien en faveur des enfants. La même année, les recettes provenant des institutions financières internationales s'élevaient à 786 millions de dollars É.-U. sous la forme de financements directs, et à 65 millions de dollars É.-U. par l'intermédiaire d'accords tripartites avec les gouvernements, représentant 10 % des recettes totales de l'UNICEF. L'UNICEF a également su mettre en place des solutions déterminantes pour renforcer ses partenariats opérationnels avec les institutions financières internationales, notamment en consolidant les mesures de sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre des accords de financement direct. En outre, l'UNICEF a collaboré avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires du secteur de la santé pour aider le Gouvernement du Soudan du Sud à concevoir et à mettre en œuvre un projet de transformation du secteur de la santé. Ce projet vise à garantir la prestation de services de santé et de nutrition essentiels dans tout le pays tout en renforçant les systèmes de santé. Le lancement de ce projet en 2024 a marqué le passage d'un mode de financement direct de la Banque

mondiale et de l'UNICEF à une approche de mise en œuvre dirigée par le gouvernement.

54. L'UNICEF a renforcé ses partenariats avec les banques régionales de développement par la signature d'accords clés, permettant ainsi de faire progresser les priorités communes et d'améliorer les résultats en faveur des enfants. Un accord-cadre de procédure récemment signé avec la Banque interaméricaine de développement permettra de rationaliser la collaboration en matière de réponse aux situations d'urgence et d'efforts de développement à plus long terme. L'UNICEF a également conclu un partenariat avec la Banque de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes par l'intermédiaire d'un protocole d'accord, afin de promouvoir des initiatives conjointes en faveur des droits des enfants.

D. Partenariats programmatiques mondiaux

55. Les partenariats programmatiques mondiaux ont continué à générer des niveaux de recettes nettement plus élevés pour l'UNICEF depuis le début de la pandémie de COVID-19, soulignant ainsi leur rôle accru dans le paysage du financement du développement et leur importance croissante en tant que source stratégique de financement pour l'organisation. En 2024, l'UNICEF a reçu 563 millions de dollars É.-U. au titre des financements directs dans le cadre des partenariats programmatiques mondiaux, et 139 millions par le biais des accords tripartites avec les gouvernements, ce qui représente une hausse par rapport à l'année précédente et correspond à 9 % des recettes totales.

56. En 2024, les trois principaux donateurs des partenariats programmatiques mondiaux à destination de l'UNICEF en 2024 restent Gavi, l'Alliance du vaccin (à raison de 295 millions de dollars É.-U.), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) (à raison de 114 millions de dollars É.-U.) et le Partenariat mondial pour l'éducation (à raison de 230 millions de dollars É.-U.). En 2024, les financements octroyés par le Fonds mondial et le Partenariat mondial pour l'éducation ont nettement augmenté par rapport à 2023. L'UNICEF a notamment été désigné comme le principal bénéficiaire de la subvention du Fonds mondial pour le paludisme au Soudan, afin de contribuer à la fourniture de services essentiels de lutte contre cette maladie alors que le pays est en proie à un conflit dévastateur pour la santé et la survie des enfants. Cet accord de subvention témoigne de la confiance des partenaires dans la capacité de l'UNICEF à intervenir dans des contextes complexes.

57. Outre les partenariats de longue date, une étape importante a été franchie en octobre 2024 avec l'accréditation de l'UNICEF auprès du Fonds vert pour le climat. S'appuyant sur cette dynamique, l'UNICEF et la direction du Fonds vert pour le climat se sont fixés pour objectif commun d'obtenir le premier grand partenariat de subvention en 2025 afin de protéger et d'autonomiser les enfants et les communautés les plus à risque dans les situations de fragilité et de vulnérabilité.

E. Fonds de financement commun et programmes conjoints des Nations Unies, et collaboration avec d'autres organismes onusiens

58. En 2024, plus de 110 bureaux de l'UNICEF (soit 86 % de l'ensemble des bureaux) ont participé à des initiatives de financement commun interinstitutions des Nations Unies, englobant des programmes conjoints, des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale multipartenaires destinés à des programmes de développement et des programmes humanitaires. Les contributions reçues dans le cadre des accords interinstitutionnels se sont élevées à 404 millions de dollars É.-U. en 2024. Malgré une légère baisse de 13 millions de dollars É.-U. par rapport à 2023,

ces contributions représentaient encore 3 % des recettes totales de l'UNICEF et 7 % du total des ressources autres que les ressources de base provenant du secteur public en 2024.

59. En collaboration avec le Bureau de coordination du développement des Nations Unies et le Bureau du Fonds fiduciaire multipartenaires, l'UNICEF et l'OMS ont conjointement mené un programme de formation interorganisations sur les financements communs des Nations Unies à destination des fonctionnaires des deux organisations dans le cadre de partenariats en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Cette formation visait à renforcer la capacité institutionnelle à s'engager plus efficacement dans les mécanismes de financement commun, en s'alignant sur les efforts plus globaux des Nations Unies destinés à améliorer la collaboration et la mobilisation des ressources au niveau national. Il est prévu d'intensifier les efforts de renforcement des capacités au sein d'autres entités des Nations Unies et dans d'autres régions.

60. L'UNICEF a également approfondi sa collaboration interorganisations en affinant ses pratiques en matière de conformité et de responsabilité dans le cadre du financement commun des Nations Unies et des accords conclus au sein des Nations Unies. L'organisation a joué un rôle stratégique sur les principales plateformes interorganisations telles que le sous-groupe du groupe du contrôle de la gestion fiduciaire du Groupe des Nations unies pour le développement sur les fonds communs des Nations Unies et le Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable.

F. Secteur privé

61. En 2024, l'écosystème du secteur privé de l'UNICEF a continué de tenir ses engagements, favorisant à la fois la génération de recettes et l'influence stratégique. Grâce à ses activités de plaidoyer, à la collecte de fonds et à la conclusion de partenariats avec les comités nationaux et les bureaux de pays, l'UNICEF a optimisé les contributions du secteur privé pour renforcer l'impact de son action en faveur des enfants. Pour l'UNICEF, le secteur privé englobe toute une série de partenaires, y compris des donateurs individuels (par des dons en espèces, des promesses de dons et des legs), des entreprises, des fondations, des philanthropes, des organisations associatives et confessionnelles et des plateformes multipartites.

62. Quelque 1,85 milliard de dollars É.-U. ont été collectés auprès des acteurs du secteur privé, dont 79,5 % par l'intermédiaire des comités nationaux (soit 1,47 milliard de dollars É.-U.) et 20,5 % par celui des bureaux de pays (soit 378,8 millions de dollars É.-U.). En 2024, les 10 plus grands comités nationaux ont contribué à hauteur de 65 % des recettes totales du secteur privé. Les donateurs individuels, au nombre de presque 10 millions à l'échelle mondiale, constituent la première catégorie de contributeurs aux ressources flexibles de l'UNICEF et représentent 94 % des ressources ordinaires financées par le secteur privé. Cela témoigne du soutien et de la confiance considérables dont jouit l'UNICEF auprès de l'opinion publique. En 2024, les recettes provenant des legs ont connu une croissance spectaculaire, avec une hausse de 23 % par rapport à 2023. Au Japon, deux legs substantiels ont permis de recueillir plus de 30 millions de dollars, contribuant ainsi à faire de 2024 l'année ayant enregistré les recettes issues des legs les plus élevées de l'histoire de l'organisation.

G. Partenariats et plateformes multipartites

63. En 2024, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'influence des parties prenantes commerciales, notamment grâce à un engagement plus marqué du secteur privé dans les canaux à forte valeur ajoutée. L'UNICEF a noué

un dialogue stratégique avec 12 plateformes multipartites tout au long de l'année. L'intégration du plaidoyer dans des événements mondiaux majeurs, tels que l'Assemblée générale des Nations Unies, la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), la réunion annuelle du Forum économique mondial et le Mobile World Congress de la GSMA, a constitué une réussite remarquable. Ces efforts ont permis d'accroître la visibilité des priorités programmatiques de l'UNICEF et d'encourager ses partenaires à contribuer à la réalisation de son mandat, tant par leur influence que par leurs contributions financières.

H. Financements alternatifs/innovants

64. Fort de son portefeuille d'initiatives à fort impact en constante diversification, l'UNICEF a réalisé des progrès considérables dans la mise à l'échelle de solutions de financement novatrices et alternatives pour mobiliser les ressources des secteurs public et privé au service d'initiatives de développement, permettant ainsi d'obtenir des résultats durables en faveur des enfants.

65. Depuis son lancement en 2023, l'initiative Aujourd'hui et demain, première solution de financement axée sur les enfants à prendre en compte les risques liés aux risques climatiques et de catastrophe, a permis à l'UNICEF de recevoir plus de 7,9 millions au titre des paiements d'assurance paramétriques afin de répondre aux situations d'urgences induites par les cyclones tropicaux dans huit pays. Cette initiative a été saluée à l'échelle mondiale et a reçu trois récompenses majeures du secteur pour son caractère innovant.

66. Le partenariat avec l'OMS, la Fondation Gates, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et la Banque européenne d'investissement a permis de mettre en place un mécanisme novateur fondé sur les résultats pour lutter collectivement contre cette maladie. Grâce à ce mécanisme, l'UNICEF a reçu 248 millions de dollars É.-U. en 2024.

67. L'UNICEF et le Fonds des États-Unis pour l'UNICEF ont élaboré conjointement le Child-Lens Investing Framework, un outil innovant qui place les enfants au cœur des stratégies d'investissement. Ce cadre a été désigné comme l'une des meilleures inventions de 2024 par le *Time Magazine*, illustrant de fait la manière dont les investissements peuvent favoriser le progrès sociétal à long terme.

VI. Mesures stratégiques

A. Vers un renforcement de la production de rapports, de la visibilité et de la reconnaissance

68. L'UNICEF a continué de témoigner de sa reconnaissance envers ses partenaires financiers et de leur donner de la visibilité, renforçant ainsi l'impact de leur soutien à l'échelle mondiale. L'organisation a donné lieu à plus de 12 000 mentions de ses partenaires du secteur public, générant près de 4 milliards d'impressions. La reconnaissance de l'organisation envers ses partenaires a été soulignée par divers moyens, notamment des séances d'information, des visites virtuelles et sur le terrain, des supports multimédias ainsi que des rapports sur les résultats phares.

69. Afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et la rapidité, l'UNICEF a lancé des rapports trimestriels axés sur la visibilité à l'intention des principaux partenaires du secteur public, présentant les progrès, les résultats et l'impact des divers programmes et projets qu'ils ont soutenus. Les dialogues stratégiques avec les partenaires gouvernementaux ont été l'occasion d'organiser des séances d'information sur la reconnaissance et la visibilité des contributions des partenaires,

permettant ainsi à l'UNICEF de recueillir des retours d'information afin d'aligner davantage ses efforts sur leurs attentes.

70. Il a également redoublé d'efforts pour accroître la visibilité des fonds thématiques. À titre d'exemple, l'UNICEF a élaboré des lignes directrices internes à l'intention des bureaux bénéficiaires pour les aider à présenter les résultats obtenus grâce aux fonds thématiques pour l'action humanitaire mondiale.

71. Le pacte de financement 2024 a souligné l'engagement des États Membres à renforcer la coordination des donateurs et à réduire la visibilité individuelle ainsi que les exigences en matière de rapports. Alors que l'UNICEF continue de souligner le rôle essentiel d'un financement flexible dans l'obtention de résultats durables, l'organisation attend avec impatience de recevoir des orientations de la part des États Membres pour harmoniser ces exigences et gagner en efficacité et en cohérence.

B. Orientations futures

72. L'aide publique au développement s'est élevée à 212,1 milliards de dollars É.-U. en 2024, ce qui représente la première baisse en six ans¹. Cette baisse s'explique notamment par une diminution des contributions aux budgets de base des organisations multilatérales. Dans un contexte marqué par des bouleversements géopolitiques et une instabilité économique sans précédent, l'avenir de la coopération internationale est incertain. La fragmentation croissante — marquée par des intérêts nationaux divergents, un multilatéralisme fragilisé et une instabilité financière —, conjuguée aux conflits violents et aux chocs liés aux changements climatiques, menace de plus en plus les droits des enfants.

73. Dans un avenir proche, l'UNICEF, au même titre que d'autres organismes des Nations unies, sera confronté à des contraintes financières de plus en plus importantes. Les réductions de financement annoncées et prévues risquent de priver les enfants de services essentiels, compromettant ainsi leur avenir et mettant leur vie en péril. Les gains durement acquis par l'UNICEF auprès de la communauté internationale au cours de nombreuses décennies, dont certains ont déjà été remis en cause par la pandémie de COVID-19 et l'aggravation des crises humanitaires, risquent d'être réduits à néant.

74. Dans le même temps, l'UNICEF reste déterminé à améliorer la transparence et la responsabilité en matière d'utilisation des fonds, tout en continuant à optimiser l'efficacité et l'efficacités. L'UNICEF a entrepris une initiative à l'échelle de l'organisation, s'appuyant sur des examens et des efforts de rationalisation réalisés précédemment, afin de s'assurer que l'organisation dispose de tous les leviers nécessaires pour atteindre ses objectifs et faire face à l'avenir, tout en préservant les programmes mis en œuvre au niveau national dans toute la mesure du possible.

75. À ce stade critique, il est plus urgent que jamais de renouveler la solidarité mondiale et le multilatéralisme. L'UNICEF appelle les États Membres à réaffirmer leur soutien à la coopération internationale et à lui donner les moyens de remplir la mission pour laquelle elle a été créée : protéger les droits des enfants, satisfaire leurs besoins fondamentaux et leur offrir davantage de possibilités de réaliser leur plein potentiel.

76. L'UNICEF remercie vivement ses partenaires financiers pour leur soutien continu en 2024. Toutes les contributions sont précieuses ; toutefois, la diminution des ressources ordinaires réduit la capacité de l'UNICEF à atteindre les objectifs humanitaires et de développement fixés dans le cadre de son Plan stratégique 2022-

¹ Organisation de coopération et de développement économiques, « L'aide internationale recule en 2024 pour la première fois en six ans, selon l'OCDE ». Communiqué de presse, 16 avril 2025.

2025, ainsi que sa capacité à remédier aux déséquilibres de financement entre les programmes ou les régions géographiques. L'UNICEF a déployé des efforts concertés pour diversifier sa base de financement, afin de suivre l'évolution du paysage financier mondial. À cet effet, l'organisation s'est notamment engagée davantage auprès de partenaires émergents et a tiré parti de modalités de financement innovantes. Si les mécanismes de financement innovants et de substitution offrent de nombreuses possibilités de contributions supplémentaires, ils ne permettent pas de dégager des ressources de base et ne sauraient donc supplanter le rôle fondamental du financement de base, qui permet à l'UNICEF de s'acquitter de son mandat en faveur des enfants. Par l'intermédiaire des dialogues structurés sur le financement, l'UNICEF demeure engagé à œuvrer en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, les gouvernements, les comités nationaux, la société civile et le secteur privé en vue de substituer progressivement des ressources plus flexibles aux financements strictement préaffectés, et à avancer ensemble vers la réalisation des engagements communs pris dans le cadre du pacte de financement.

VII. Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2025/31) ;
2. *Rappelle* l'importance que revêtent les engagements pris par les États Membres au titre du pacte de financement, et les exhorte à privilégier les ressources ordinaires et à accroître le financement des ressources autres que les ressources de base, dans la mesure où la diminution du financement flexible affecte directement la capacité de l'UNICEF à obtenir les résultats escomptés de son Plan stratégique et à honorer son mandat ;
3. *Prend également acte avec inquiétude* de la diminution des fonds thématiques, ressources dont l'organisation a absolument besoin pour accélérer la programmation en vue d'atteindre les objectifs définis dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025, en particulier dans les domaines qui ne bénéficient pas de financements suffisants, et encourage les États Membres à choisir en priorité cette option de financement flexible.